

PREFET DE L'OISE

**Arrêté préfectoral modifiant le régime d'ouverture au public
des centres des finances publiques de la DDFiP de l'Oise à compter du 1^{er} avril 2015**

Le Préfet de l'Oise,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu les propositions du directeur départemental des finances publiques de l'Oise ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Oise ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : A compter du 1^{er} avril 2015, les horaires d'ouverture au public des centres des finances publiques de l'Oise seront modifiés comme indiqués ci après, sous réserve des campagnes spécifiques pour lesquelles des arrêtés *ad hoc* seront pris :

Par convention, les services sont désignés par leur sigle.

service des impôts des entreprises : SIE service des impôts des particuliers : SIP
service de la publicité foncière : SPF centre des impôts fonciers : CDIF
pôle topographique de gestion cadastrale : PTGC Pôle d'évaluation des locaux professionnels : PELP

service		adresse	horaires d'ouverture	jour de fermeture
Direction	BEAUVAIS	2 rue Molière	8h30-12h00 et 13h30-16h00	mercredi
PAIERIE	BEAUVAIS PAIERIE	2 rue Molière		
SIE	BEAUVAIS SIE	29 rue du docteur Gérard		
SIP	BEAUVAIS SIP	29 rue du docteur Gérard		
SPF	BEAUVAIS SPF	29 rue du docteur Gérard		
PTGC-PELP	BEAUVAIS PTGC- PELP	29 rue du docteur Gérard		
TRESORERIE	BEAUVAIS AMENDES	34 rue du docteur Gérard		
TRESORERIE	BEAUVAIS MUNICIPALE	13 rue Biot	8h45-12h15 et 13h30-16h00	jeudi
SIP	CLERMONT-DE-L'OISE	11 rue des Sables		
SIE	CLERMONT-DE-L'OISE	11 rue des Sables		
SPF	CLERMONT-DE-L'OISE	11 rue des Sables		
TRESORERIE	CLERMONT MUNICIPALE	11 rue des Sables		
TRESORERIE	CLERMONT CHSI	5 rue Gérard Philippe		

service		adresse	horaires d'ouverture	jour de fermeture
CDIF	COMPIEGNE	6, rue Winston Churchill	8h45-12h00 et 13h15-16h00	mercredi
SIP	COMPIEGNE	6, rue Winston Churchill		
SPF	COMPIEGNE	6, rue Winston Churchill		
SIE	COMPIEGNE NORD	6, rue Winston Churchill		
SIE	COMPIEGNE SUD	6, rue Winston Churchill		
TRESORERIE	COMPIEGNE MUNICIPALE	6, rue Winston Churchill		
SIE	CREIL	1- 2 Square Hélène Boucher	8h45-12h15 et 13h30-16h00	mercredi
SIP	CREIL	1- 2 Square Hélène Boucher		
TRESORERIE	CREIL MUNICIPALE	12 rue Jules Michelet		
SIE	MERU	17 rue Anatole France	8h45-12h15 et 13h30-16h00	mercredi
SIP	MERU	17 rue Anatole France		
TRESORERIE	MERU MUNICIPALE	17 rue Anatole France		
SIE	SENLIS	20-24 chaussée Brunehaut	8h45-12h15 et 13h30-16h00	mercredi
SIP	SENLIS	20-24 chaussée Brunehaut		
SPF	SENLIS	20-24 chaussée Brunehaut		
TRESORERIE	SENLIS MUNICIPALE	20-24 chaussée Brunehaut		
CDIF	SENLIS	20-24 chaussée Brunehaut		
TRESORERIE	CHAMBLY	227 place Charles de Gaulle	lundi-mardi-jeudi 8h30 -11h45 et 13h30 -16h15 Vendredi 8h30 -11h45 et 13h00 15h45	mercredi
TRESORERIE	CHANTILLY	19 av. Du Maréchal Joffre	9h00 -12h00 et 13h00 -16h00	mercredi
TRESORERIE	CREPY-EN-VALOIS	62 Route de Soissons	9h00 -12h et 13h30 -16h30	mercredi
TRESORERIE	NOYON	Place Saint-Barthélémy	8h30 -12h00 et 13h30 -16h00	vendredi
TRESORERIE	PONT-SAINTE-MAXENCE	11 rue Charles Lescot	9h00 -12h00 et 13h00 -16h00	mercredi
TRESORERIE	ATTICHY	7 Place de la mairie	8h30 -12h00 et 13h00-16h00	lundi et vendredi
TRESORERIE	AUNEUIL	53 rue René Duchatel	8h30 -12h00 et 13h30 -15h45	mercredi et vendredi
TRESORERIE	BRESLES	1 rue de la chaussée	9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00	mercredi
TRESORERIE	BRETEUIL-CREVECOEUR	1 rue Raoul Huchez	9h00 -12h00 et 13h30 -16h00	lundi et jeudi
TRESORERIE	CHAUMONT-EN-VEXIN	Espace Vexin-Thelle 6 rue Bertinot Juel	8h30-12h00 et 13h30-16h00	vendredi
TRESORERIE	ESTREES-SAINT-DENIS	2 rue Guynemer	9h00 -12h00 et 13h00 à 16h00	mercredi
TRESORERIE	FORMERIE-SONGEONS	23 rue Dornat	8h30 -12h et 13h30 -16h	vendredi
TRESORERIE	FROISSY	10 rue de Beauvais	Lundi au mercredi 8h30-12h00 et 13h15-16h15 jeudi 8h30-12h00	jeudi après-midi vendredi
TRESORERIE	GRANDVILLIERS	1 rue de Rouen	lundi au Jeudi 8H30-12h00 et 13h30-16h00	vendredi
TRESORERIE	LASSIGNY	3 rue de la Tour Roland	lundi 13h30 -16h00 mardi et jeudi de 9h00 -12h00 et 13h30-16h00 vendredi 9h00 à 12h00	lundi matin, Mercredi vendredi après midi,
TRESORERIE	LIANCOURT	1 avenue de l'île de France	lundi et jeudi 8h45-12h00 et 13h00-16h00 Mardi et vendredi matin 8h45-12h00	mardi après midi mercredi Vendredi après midi
TRESORERIE	MOUY	2 rue des Ecoles	8h30 -12 H - 13H00 -15h30	vendredi
TRESORERIE	NANTEUIL-LE-HAUDOUIN	23 rue Gambetta	lundi, mardi jeudi 8h45-12h00 et 13h30 -16h00 mercredi et vendredi matin 8h45-12h00	mercredi et vendredi après midi
TRESORERIE	NEUILLY-EN-THELLE	11 bis rue de Paris	lundi 13h30 -16h30 Mardi jeudi vendredi 9h00 -12h00 et 13h30 -16h30 mercredi matin 9h00-12h00	Lundi Matin mercredi après midi
TRESORERIE	NOAILLES	29 rue de Paris	8H30 12H00 et 13H00 15H00	vendredi

	service	adresse	horaires d'ouverture	jour de fermeture
TRESORERIE	RIBECOURT-DRESLINCOURT	318 rue de Paris	8h30 -12h00 et 13h30-16h-	vendredi
TRESORERIE	SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE	19 bis, rue de Montdidier	lundi 13h30 -16h00 Mardi au jeudi de 8h30-12h00 et 13h30 16h00	lundi matin Vendredi
TRESORERIE	SAINT-LEU-D'ESSERENT	16 bis place de la République	mardi au vendredi matin 8H30 -12H30	lundi et tous les après midi
TRESORERIE	SERIFONTAINE	27 rue Jean Boyer	lundi au jeudi 8h30-12h00 et 13h45-16h15	vendredi
TRESORERIE	THOUROTTE	51 rue de la République	lundi,mardi jeudi 8h30 -12 H - 13H15 -16H mercredi 8h30 -12 H	Mercredi après midi vendredi

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Oise et le directeur départemental des finances publiques de l'Oise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Oise.

Fait à Beauvais, le **31 MARS 2015**


Emmanuel BERTHIER

